



proVISION® Avenant Établissements de santé

Les hôpitaux, centres de soins de longue durée et autres établissements de santé sont exposés à des risques particuliers que de nombreux contrats d'assurance ne prennent pas en compte. L'ajout de l'avenant Établissements de santé au contrat d'assurance proVISION® 4100 permet d'obtenir la couverture nécessaire en cas de sinistre.

Assurance sur mesure

L'avenant Établissements de santé est conçu spécifiquement pour les clients du secteur de la santé.

- **Frais d'évacuation d'urgence** : sont couverts les frais engagés pour évacuer les patients et les résidents, sur décision de l'équipe de gestion ou ordre d'une autorité civile.
- **Matériel médical mobile et matériel de diagnostic** : sont couverts le matériel médical mobile et de diagnostic dans l'étendue territoriale des garanties.
- **Frais de relogement des patients et des locataires** : sont couverts les frais engagés pour reloger les patients lorsque les chambres sont rendues inhabitables.
- **Biens meubles des patients** : sont couverts les biens meubles des patients séjournant dans l'établissement.
- **Frais de remplacement des employés professionnels** : sont couverts les frais engagés pour remplacer les employés professionnels qui ont démissionné par suite directe de pertes ou de dommages matériels couverts.
- **Frais d'enlèvement et de réapprovisionnement** : sont couverts les frais engagés pour enlever et reconstituer le stock de produits pharmaceutiques ou de fournitures médicales à la suite d'un rappel par le fabricant ou par ordonnance d'une autorité gouvernementale.
- **Animaux et expérimentations en recherche et développement** : assure la protection des projets de recherche en étendant la garantie aux animaux et expérimentations en recherche, de même qu'au rétablissement des travaux.
- **Détérioration** : est couverte la détérioration de biens en raison d'une variation de température ou d'humidité occasionnée par un événement accidentel.

Garanties proVISION 4100

Les garanties spécialisées de l'avenant Établissements de santé s'ajoutent aux nombreuses garanties avantageuses du contrat d'assurance proVISION 4100.

- **Dommmages immatériels aux systèmes informatiques** : le contrat proVISION 4100 considère les données comme des biens et couvre les dommages immatériels attribuables à une défaillance de fonctionnement du matériel ou des supports informatiques qui résulte directement d'actes malveillants dirigés contre l'assuré, comme les attaques par déni de service.
- **Agent infectieux** : sont couverts les frais engagés pour nettoyer, enlever et éliminer les biens contaminés par un agent infectieux, y compris les frais engagés pour la gestion de la réputation et les dommages immatériels, lorsque l'accès est restreint ou interdit par ordre d'un organisme gouvernemental autorisé ou par un dirigeant de l'assuré.
- **Gestion de crises** : sont couverts les dommages immatériels lorsque l'accès à une situation est interdit par l'autorité civile par suite directe d'un crime violent, d'un suicide ou d'une tentative de suicide ou d'un vol à main armée, d'un décès ou de dommages corporels causés par un accident en milieu de travail.
- **Carences des services venant de l'extérieur (dommmages matériels et immatériels)** : sont couverts les dommages résultant de l'interruption d'alimentation en gaz, en eau, en électricité et en vapeur causée par un événement accidentel aux installations des fournisseurs.
- **Dépenses en immobilisations non planifiées** : réparer ou remplacer les biens endommagés par d'autres de même nature et de même qualité peut ne pas être rentable. L'assuré peut choisir d'utiliser les indemnités reçues pour des dépenses en immobilisations non planifiées.



Member of the FM Global Group

P17001d_CAF © 2017 AFM. Tous droits réservés. affiliatedfm.ca/canadafr

Ce document est distribué uniquement à titre informatif, dans le cadre de la relation entre AFM et ses clients, et ne modifie ni ne supplée en rien les conditions d'assurance. La responsabilité d'AFM se limite à celle stipulée dans ses contrats d'assurance.